

COMMUNE DE SERVON (Seine et Marne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six le vingt-neuf avril à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe COULOUMY, Maire.

Présents : M. COULOUMY Christophe, Maire, M. ARGENTO Frédéric, M. BERNARD Jean-Marc, M. BIGOT Joël, Mme BLANCHARD Valérie, Mme BOUCHEZ-BOIVENT Patricia, M. BOUSQUET Philippe, Mme CHEINEY Martine, Mme COLIN Nathalie, Mme CORRADINA Isabelle, M LADJCI Gamal, Mme NEVEU Lia, Mme PEREIRA DOS REIS Christelle, Mme RANNO PEZZALI Fanny, Mme RIBREAU-STABILE Sophie, Mme SANTIN Audrey, M. THAUVIN Laurent. M. DUBAL Pascal, MME RECCHIA Alma, M. OREAL Ylan, M. RALLIERE Yves.

Date de convocation :
23/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

Pouvoirs :

M BRIERE Johnny a donné pouvoir à Mme NEVEU

M PERROT Gilles a donné pouvoir à M. COULOUMY

M PIOCELLE CORNILLON Fabrice, a donné pouvoir à M LADJCI

M. ZAFIRELIS Ivan a donné pouvoir à M. THAUVIN

Absents excusés : Mme DANIEL Marjorie, M. MANGIN Olivier

Madame Audrey SANTIN a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité

N° 43/26 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié - portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Considérant qu'il y a lieu de créer un poste de directrice générale de l'administration au grade d'attaché territorial

Considérant qu'il y a lieu de préciser que le recrutement peut être ouvert au contractuel selon l'article L. 332-8, 2° du CGFP,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article 1 : D'approuver la création d'un emploi permanent de Directrice Générale de l'Administration au grade d'attaché territorial à temps complet, à compter du 01/09/2026 .

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217704501-20260629-DEL43_26-AR

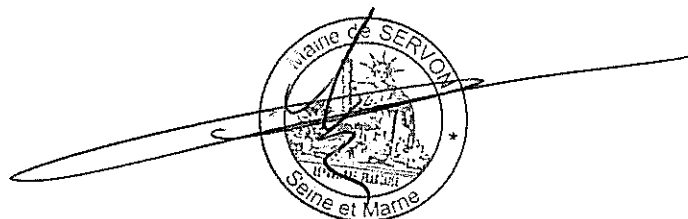
Article 2 : D'autoriser l'ouverture de cet emploi aux agents contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du CGFP en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Article 3 : De fixer les conditions de rémunération de l'agent contractuel selon son profil et son expérience, dans la limite des plafonds réglementaires.

Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, contrat ou document relatif à ce recrutement.

A Servon, le 29 juin 2026
Le Maire,
Christophe COULOUMY



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217704501-20260629-DEL43_26-AR